

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail – Justice – Solidarité

DECRET D/2016/.....041/PRG/SGG

PORTANT RATIFICATION DE L'ACCORD DE FINANCEMENT RELATIF AU
PARTENARIAT MONDIAL POUR L'EDUCATION, SIGNE LE 21 JUILLET 2015
ENTRE LA REPUBLIQUE DE GUINEE ET LA BANQUE MONDIALE.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2016/002/AN du 18 janvier 2016, autorisant la ratification ;

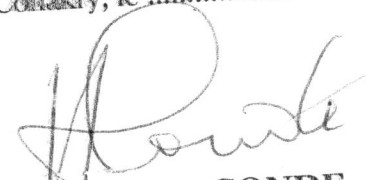
Vu le Décret D/2016/.....021/PRG/SGG du20 JAN. 2016, portant promulgation de la Loi
L/2016/002/AN du 18 janvier 2016 ;

DECRETE

Article 1^{er} : Est ratifié l'Accord de financement relatif au Partenariat Mondial pour l'Education,
signé le 21 juillet 2015 entre la République de Guinée et la Banque Mondiale.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré,
publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le22 FEV. 2016


Prof. ALPHA CONDE